

**Acquisition de terrains dans le secteur de Port Douvot  
à M. et Mme POINSARD Hubert, M. et Mme BALLET Claude  
et aux Consorts ROUSSEY**

**M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur** : Trois nouveaux propriétaires ont sollicité la Ville de Besançon afin de lui proposer d'acquérir différents terrains situés entre le Chemin du Fort de Planoise et le Chemin d'Avanne à Velotte. D'une contenance totale de 1 ha 74 a 33 ca, ces terrains sont classés en zone ND (zone naturelle à protéger) du POS secteur Sud.

Ces propriétés se trouvant à proximité de la station d'épuration et des jardins familiaux de Port Douvot, il est proposé de les acquérir dans le cadre de la réserve foncière constituée dans le secteur.

En conséquence :

- M. et Mme POINSARD Hubert cèdent à la Ville de Besançon les parcelles cadastrées section LO n<sup>os</sup> 26 et 115 d'une contenance totale de 28 a 23 ca pour un montant de 50 770 F (7 739,84 €),

- M. et Mme BALLET Claude cèdent la parcelle cadastrée section LO n<sup>o</sup> 52 d'une contenance de 11 a 87 ca pour un montant de 23 740 F (3 619,14 €),

- les Consorts ROUSSEY cèdent les parcelles cadastrées section LO n<sup>os</sup> 24, 149, 163, 177, 178, LN n<sup>o</sup> 4 et LP n<sup>o</sup> 72 d'une contenance totale de 1 ha 34 a 23 ca pour un montant de 77 500 F (11 814,80 €).

Conformément à l'article 21 de la Loi de Finances n<sup>o</sup> 82.1126 du 29 décembre 1982, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour ces acquisitions.

La dépense globale de 23 173,78 € (152 010 F) sera imputée au chapitre 90.824.2111.00501.30100 au titre du budget de l'exercice 2002.

Le Conseil Municipal est invité à :

- donner son avis sur ces diverses acquisitions,
- autoriser M. le Maire à signer les actes à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Urbanisme et Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

*Récépissé préfectoral du 23 novembre 2001.*